

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE DES JEUNES



AVIS DU CESE - MARS 2022

Le lien entre les jeunes, les institutions et les représentants élus s'est profondément distendu, comme en témoigne le taux d'abstention record chez les 18-24 ans aux élections régionales et départementales de juin 2021. Pourtant, les jeunes générations ne sont ni moins engagées ni moins intéressées par la politique que leurs aînées. **Cet engagement se manifeste moins par les urnes, mais de plus en plus par d'autres voies : pétitions en ligne, manifestations, boycott, diffusion de contenu en ligne, etc.**

87%

TAUX D'ABSTENTION
DES 18 - 24 ANS

lors des élections régionales
et départementales de 2021.

50%

DES MAL-INSCRITS
SUR LISTE ÉLECTORALE

ont moins de 30 ans (personnes inscrites sur les listes dans un lieu qui n'est pas leur lieu de résidence).



Le CESE sonne l'alarme : si rien n'est fait, la faible participation des jeunes actuels risque de perdurer au-delà de leur jeunesse, ce qui réinterroge notre système.

**Comment favoriser
l'engagement des jeunes
dans la société et leur
participation à la
vie démocratique ?**

LES RAPPORTEURS :

Manon Pisani

manon.pisani@lecese.fr
01 44 43 64 01

Salariée agricole, Manon Pisani représente Jeunes Agriculteurs au CESE où elle siège dans le groupe Agriculture.

Kenza Occansey

kenza.occansey@lecese.fr
01 44 43 64 41

Ancien secrétaire général de la FAGE, Kenza Occansey est vice-président du CESE où il siège dans le groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.



Le CESE formule

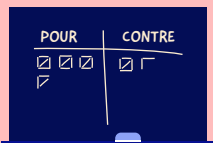
21 préconisations

en faveur d'un changement systémique visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la société ainsi que leur participation aux élections et à la vie démocratique.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES ET LEUR PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS ET À LA VIE DÉMOCRATIQUE :

1 RENFORCER L'APPRENTISSAGE DE LA DÉMOCRATIE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



- Ouvrir le **droit de vote dès 16 ans**, en l'accompagnant par une formation au vote dès le plus jeune âge.
- Transformer la Journée Défense Citoyenneté (JDC)

en **semaine de la citoyenneté** présentant les formes d'engagement et les enjeux des élections.

- Instaurer des **visites obligatoires d'institutions républicaines** dans les parcours de formation.

2 METTRE LES JEUNES AU CENTRE DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI LES CONCERNENT

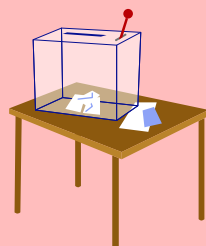
- Généraliser des **dispositifs du type «dialogue structuré»** permettant aux citoyennes et citoyens, en particulier les jeunes, de s'investir dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.
- Faire bénéficier aux jeunes dès 18 ans des mêmes droits et accès que les autres citoyens aux dispositifs d'aide tels que les **minima sociaux**.

3 FACILITER LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE ET ENCOURAGER LE DÉPLACEMENT AUX URNES

- Comptabiliser le **vote blanc** dans les suffrages exprimés et le matérialiser par la présence obligatoire de bulletins blancs dans les bureaux de vote.
- Lutter contre la **mal-inscription et la non-inscription** en utilisant par exemple les services de « France Connect » pour déclarer plus facilement un changement de domicile.
- Faciliter le processus d'information des citoyennes et citoyens en amont des élections, par la **centralisation et la diffusion des programmes** de chaque

candidate et candidat et des enjeux des différentes élections par les pouvoirs publics.

- Instaurer une **dose de représentation proportionnelle** aux élections législatives, sans remettre en cause le caractère principalement majoritaire du scrutin et en veillant à ce que ce mécanisme permette de mieux représenter la richesse et la diversité de la société française.



4 REVITALISER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE, LA REDEVABILITÉ DE LA PART DES ÉLUÉS ET ÉLUS ET LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES POLITIQUES, POUR RENOUER LA CONFIANCE

JE SIGNE !

- Créer une journée, au Parlement, dédiée à l'**examen des pétitions** qui auront été traitées par le CESE.
- Abaisser le seuil de signataires permettant de déclencher des **référendums d'initiative partagée (RIP)**, à 1/10ème des membres du Parlement et 1/50ème du corps électoral.

- Instaurer un **véritable statut de l'élu**, qui fixerait des garanties, des droits et des obligations (par exemple l'engagement dans les mandats, la représentativité de la société, etc.).

- **Limiter le nombre de mandats à trois consécutifs** au sein d'un exécutif local ou en tant que parlementaire, à l'exception des mandats exercés dans les communes de moins de 3 500 habitants.

